

ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES DEMANDE INITIALE DE CARTE PROFESSIONNELLE

Formulaire

- Formulaire de demande de carte professionnelle complété et signé par le(s) demandeur(s).

Coût

- 1 chèque de 120 euros à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

Pièces justificatives¹

Les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

- 1 extrait K-bis de moins de 1 mois.
- 1 attestation de garantie financière, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, pour chacune des activités exercées OU 1 déclaration sur l'honneur du demandeur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.
- 1 attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.
- 1 attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et les coordonnées de l'établissement.
- 1 copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur², en cours de validité.
- 1 copie des diplômes, titres ou bulletins de salaire attestant que le demandeur remplit les conditions d'aptitude professionnelle³.
- Pour une société : 1 copie des statuts à jour certifiée conforme par le demandeur ET une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts sociales⁴.
- Pour les ressortissants d'un État tiers (hors Union européenne ou Espace économique européen) : 1 extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.
- Le cas échéant, pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou d'un État tiers: 1 copie, certifiée conforme par le(s) demandeur(s), du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.
- En cas d'ouverture d'établissements secondaires (agences, bureaux ou succursales): 1 liste des établissements indiquant l'adresse de chacun d'eux et, le cas échéant, l'enseigne et le nom commercial.
- Si la demande initiale de carte est liée à l'ajout ou la suppression d'une activité: 1 copie recto-verso de la carte professionnelle du titulaire, si cette carte a été délivrée par une préfecture.

1 La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier.

2 Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour. En cas de pluralité de demandeurs (co-gérance), tous les demandeurs doivent fournir une copie recto-verso de leur pièce d'identité.

3 En cas de pluralité de demandeurs (co-gérance), tous les demandeurs doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle.

4 Si l'associé est une personne morale, 1 copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de la société.